

UN VISAGE POUR LES FUTURES BERGES DU RHÔNE



Renouer avec le fleuve. Le concept lauréat du concours international qui s'est achevé en automne 2019 propose une manière innovante de considérer le fleuve: un lieu de fraîcheur et de délassément relié aux villes et villages. Ici, la projection d'une confluence pour illustrer le potentiel offert par le Rhône. Toutefois, les aménagements effectivement réalisés devront prendre en compte différentes contraintes légales (voir détails page 4).

ÉDITO PROTÉGER ET RESTITUER

Le plus grand projet de protection contre les crues de Suisse est désormais sur les rails, sur les plans politique, juridique et financier. Il l'est tant au niveau cantonal par la loi sur le financement qu'au niveau fédéral par le crédit-cadre accordé par les Chambres (voir page 3). Au-delà du programme qui vise prioritairement à sécuriser la plaine et ses habitants, en évitant par la même occasion près de 20 milliards de francs de dégâts potentiels, il s'agit aussi désormais de restituer le fleuve à ceux qui le côtoient.

Les chantiers peuvent se poursuivre, ceci afin de servir deux causes. Il s'agit avant tout d'assurer la sécurité de la population. C'est une exigence légale et une nécessité morale aussi. Parce qu'aujourd'hui on sait qu'on ne peut pas vivre et construire dans la plaine du Rhône tant que le danger de crue subsiste.

L'autre objectif est celui de la réappropriation du fleuve, en particulier de ses berges, par les usagers.

Colonne vertébrale du canton du Valais et du Chablais vaudois, le Rhône présente un potentiel inexploité pour les loisirs et la détente. C'est un fait. Et voilà qu'à travers sa 3^e correction, nous pouvons désormais avoir l'ambition d'en faire aussi un lieu de convivialité (voir pages 1 et 4). De laisser derrière nous l'image parfois négative associée au fleuve pour faire de ses abords un lieu qui rassemble. Un lieu au visage chaleureux et humain.

JUIN 2019 UNE CRUE DÉCENNALE



A Viège, les travaux effectués dès 2009 ont porté leurs fruits: lors de la crue décennale de juin 2019, le fleuve est resté dans son nouveau lit, confirmant, si besoin était, la nécessité de réaliser rapidement la 3^e correction du Rhône.

DANS LE CHABLAIS UN GRAND PROJET DE SÉCURISATION INTERCANTONAL

En empêchant les inondations, les travaux protégeront la population chablaisienne et permettront de nouveaux investissements dans certains secteurs aujourd'hui ralentis ou bloqués en raison des dangers.

palier-mbr.ch |

La Mesure prioritaire du Chablais porte sur 15 kilomètres. En amont, elle part de Bex en rive droite et de Massongex en rive gauche, pour s'étendre respectivement jusqu'à Yvorne et à Vouvry. Il s'agira d'élargir le fleuve à partir de l'embouchure de l'Avançon. Ainsi, d'une largeur actuelle de 90 mètres en pied de digue extérieur, le Rhône atteindra une largeur de 190 mètres pour garantir le passage des crues sans débordements. Sur trois secteurs, des élargissements ponctuels plus importants offriront une plus-value pour la nature. Les digues

existantes, qui datent de la 2^e correction du Rhône, seront déplacées ou consolidées. Les digues déplacées le seront alternativement en rive gauche et en rive droite, selon les emprises définies dans le plan d'aménagement du Rhône.

Une stratégie d'accompagnement agricole a été mise en place en collaboration avec le service valaisan de l'agriculture et le canton de Vaud, dont les principes et les objectifs de mise en œuvre visent une réduction des pertes en surfaces agricoles ainsi qu'un renforcement général

de l'agriculture sur le long terme. Les mesures recommandées proposent une vision à 30 ans en tenant compte du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône et des projets annexes.

Enfin, la 3^e correction du Rhône dans le Chablais sera coordonnée, dans le secteur Massongex-Bex, avec la création d'une centrale-barrage de basse chute sur le fleuve, pour une production hydraulique durable. Une concession devrait être octroyée pour ce projet au printemps 2020.

LA MESURE PRIORITAIRE DU CHABLAIS EN CHIFFRES

- **Dégâts potentiels en cas de crue:**
2,2 milliards de francs, dont 500 millions sur le Chablais vaudois.
- **Etendue des travaux de sécurisation:**
15 kilomètres, sur les deux rives du fleuve.
- **Durée de la mesure:**
une vingtaine d'années, dont quinze ans de travaux.

Vue du Rhône élargi. Le nouvel espace dédié au fleuve laissera de la place au développement de bancs de gravier dans le lit réaménagé. Les nouvelles digues seront propices à la mobilité douce et au développement de la végétation. La population aura accès au bord de l'eau par endroits.



TRAVAUX EN COURS | DERNIERS TRAVAUX



Massongex

A Massongex, une paroi de métal de 9,5 mètres de profondeur est enfoncée dans la digue de la rive gauche du fleuve depuis le pont de la route cantonale en direction de Martigny, sur une longueur totale de 1,2 kilomètre. Ce chantier sécurise quelque 360 personnes vivant en pied de digue.



Sion

A Sion, c'est le secteur des Ronquois qui bénéficie d'un renforcement de digue, le long du chemin des Gardes-de-Nuit (rive droite du Rhône sur 800 mètres) afin de mieux protéger quelque 1000 personnes dans la zone bâtie et industrielle à proximité des berges. Cela est possible grâce à l'insertion, dans la digue, d'une paroi de métal de 15 mètres de profondeur.

UN CRÉDIT D'UN MILLIARD POUR FINANCER LA 2^e ÉTAPE DES TRAVAUX

Après le Conseil national en septembre 2019, le Conseil des Etats s'est prononcé en décembre 2019 en faveur de l'octroi d'un crédit d'ensemble de 1,022 milliard de francs. Ce montant est destiné à financer la 2^e étape de la 3^e correction.

Le coût des travaux de cette 2^e étape, prévue entre 2020 et 2039, est estimé à 1,642 milliard de francs à charge des cantons de Vaud et du Valais, soutenus par un subventionnement fédéral de 1,022 milliard de francs. Ce montant intègre, pour le Valais, un subventionnement supplémentaire de 20% octroyé aux cantons qui doivent, pour des projets d'envergure, assumer des charges considérables en raison de mesures de protection contre les dangers naturels.

Ce crédit d'ensemble financera les études, travaux, mesures d'accompagnement agricole et acquisitions de terrain en lien

principalement avec les Mesures prioritaires de Viège, de Sierre-Chippis, de Sion, de Martigny, du Chablais et du Delta. Une fois ces travaux réalisés, le risque de dégâts en cas de crue extraordinaire sera fortement réduit. Le montant des dommages potentiels est aujourd'hui estimé à près de 20 milliards de francs.

Confirmant la qualité du projet de 3^e correction, le crédit-cadre fédéral lui apporte une dernière validation, financière cette fois. Elle intervient en effet après les expertises et validations techniques (choix des variantes) et juridiques (respect des bases légales) du projet.

FULLY 500 PERSONNES PROTÉGÉES DU PIRE

Les travaux de sécurisation entrepris à Fully en avril 2019 sont achevés. Ils concernaient la rive droite du fleuve, en amont du pont de Branson, en direction de Charrat. Une paroi constituée de palplanches métalliques a été plantée dans la digue à 4,5 mètres de profondeur. Elle s'étend sur 3,5 kilomètres. Ces travaux ont supprimé le risque de rupture de digue en la renforçant, là où se trouvaient des constructions et où près de 500 personnes étaient menacées par une crue du fleuve. Les dégâts potentiels étaient estimés à 72 millions de francs. Il est désormais permis de bâtir dans ces zones, en respectant certaines conditions, compte tenu du danger qui subsiste.

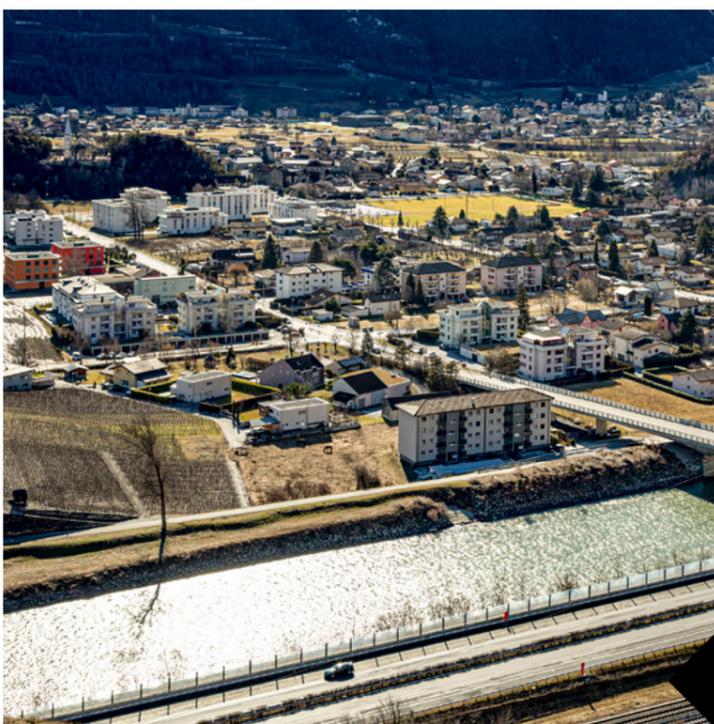
En effet, la sécurisation ne sera pleinement effective qu'à l'issue des travaux sur le tronçon Riddes-Fully, qui prévoient l'élargissement du fleuve sur la rive gauche à cet endroit.

LES PRINCIPALES ÉTAPES PRÉVUES EN 2020

- Fin des travaux de sécurisation à l'embouchure de la Vispa et dans le secteur de Baltschieder; début des travaux à l'embouchure du Baltschiederbach et sur le Hofkanal.
- Poursuite et fin des travaux de sécurisation (Mesures anticipées) sur les tronçons de Granges, de Sion (Ronquoz) et de Massongex.
- Adoption par le Conseil d'Etat de la Mesure de sécurisation des Iles Falcon (Sierre) suite à sa mise à l'enquête publique.
- Démarrage de l'établissement des dossiers d'enquête pour les secteurs de Collonges (renforcement de digue et élargissement) et de Dorénaz (renforcement de digue).

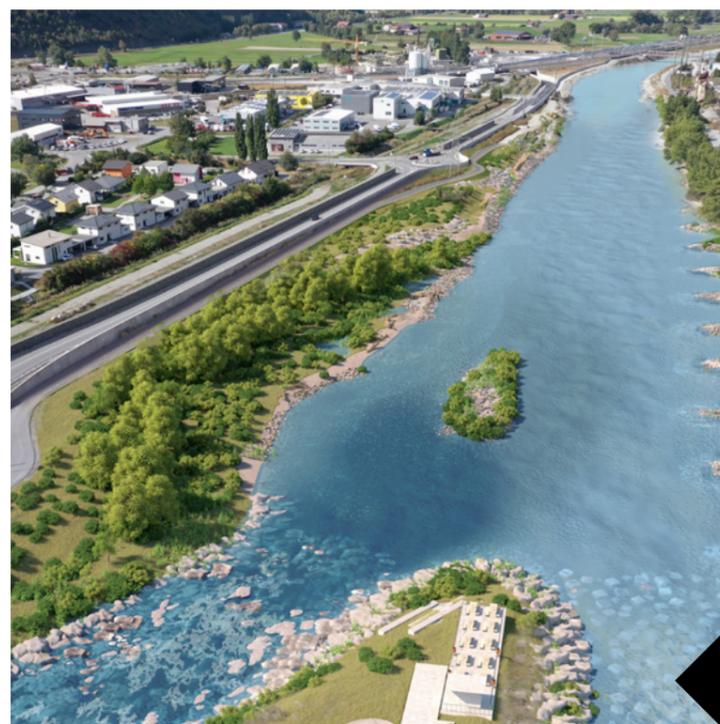
« Nous nous réjouissons vivement de la réalisation de ces travaux. Outre la sécurité acquise, ils permettent à notre fils, après toutes ces années d'attente, de construire enfin une maison familiale. »

Madeleine Carron, Fully,
propriétaire d'une parcelle
au bord du Rhône.



Granges

A Granges, des mesures de renaturation ont débuté fin octobre 2019, portant sur un élargissement de la Rèche, sur la création de biotopes et le déplacement de la route communale en rive gauche. Les travaux de sécurisation protégeront plus de 200 personnes directement menacées.



Viège

A Viège, les travaux de sécurisation et de renaturation de l'embouchure de la Vispa permettront une confluence dynamique entre les deux cours d'eau, avec des bancs de gravier, de la végétation variant au gré des crues et un paysage unique en plaine.

CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE

LE CONCEPT GAGNANT EN BREF

Offrir un cadre de vie pour la population et la nature, aux différentes saisons.

- Un concept qui ne se limite pas aux abords du fleuve, mais qui propose une mise en réseau des vallées latérales et de la plaine pour amener naturellement la population sur les berges du Rhône. Cela passe par la création de « routes paysage » à mi-coteau et d'allées au départ

des villes et villages de plaine pour conduire au Rhône, en valorisant la mobilité douce et les spécificités locales.

- Au bord du Rhône, la création de zones de détente et de loisirs, mais aussi d'espaces nature par le biais de « hameaux du Rhône », de plages aménagées, de belvédères ou de pontons d'observation.

UNE VISION PARTICIPATIVE, AMBITIEUSE ET MODESTE À LA FOIS

Le concours, lancé en décembre 2018, visait à imaginer comment aménager de manière cohérente l'ensemble des espaces publics de la 3^e correction du Rhône.

L'enjeu pour les participants était de démontrer que, tout en respectant les contraintes sécuritaires, techniques et légales, ainsi que les surfaces dévolues à la nature et à l'agriculture, ils pouvaient rendre le fleuve à la population grâce à des espaces dédiés aux loisirs et à la détente.

Les atouts du lauréat

Le concept proposé par le lauréat a été choisi à l'unanimité du jury. Les qualités qui ont fait la différence étaient une bonne connaissance de l'identité valaisanne et vaudoise, une construction à partir de tous les éléments déjà négociés dans le cadre de la 3^e correction ainsi que des propositions concrètes d'espaces publics pour la population. Sur-tout, le projet présente un réel équilibre entre ambition et modestie: ambition de donner un design général et une cohérence d'aménagement sur l'ensemble du linéaire du fleuve, modestie d'utiliser

le patrimoine existant pour le valoriser, sans marquer le paysage par un geste architectural fort.

Du rêve à la réalité: un processus participatif

Une autre grande force de la proposition gagnante est qu'elle se présente sous la forme d'un processus plutôt que d'un projet ficelé de A à Z. Une proposition que les communes et leurs habitants ainsi que les partenaires peuvent désormais s'approprier pour la décliner en puisant dans le catalogue de possibilités élaboré par le lauréat. Cela en fonction des envies, besoins et spécificités locales. Ainsi, il faut être conscients que toutes les propositions faites dans le cadre du concours ne seront pas forcément réalisées.

Concrètement, le lauréat du concours sera intégré à l'élaboration des dossiers de mise à l'enquête publique des travaux de la 3^e correction. Il développera ces aspects sous la conduite de l'Office valaisan de la construction du Rhône et de la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud.

UNE EXPO ITINÉRANTE

Une exposition itinérante présentera le projet lauréat durant le premier semestre 2020 dans les médiathèques valaisannes. Dans chaque ville, un vernissage public sera organisé.

Saint-Maurice

20 mars 2020 > 18 avril 2020
vernissage public le 23 mars
à 18h00

Martigny

1^{er} mai 2020 > 30 mai 2020
vernissage public le 30 avril
à 18h00

Brigue

2 juin 2020 > 17 juin 2020
vernissage public le 2 juin
à 18h00

L'AVIS DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES COMMUNES VALAISANNES



« Ce qui nous a plu, c'est que le lauréat a imaginé le Rhône dans sa relation avec les communes et leurs centres. Son concept permet de faire le lien entre le fleuve et les zones bâties. Il propose d'interconnecter celles-ci, de manière concrète et réaliste. Sa dimension participative permet d'intégrer tous les partenaires dans le choix des aménagements finaux. »

Stéphane Coppey

Président de la Fédération
des communes valaisannes,
membre du jury du concours



UN LAURÉAT RASSEMBLANT DES COMPÉTENCES FRANÇAISES, SUISSES ET VALAISANNES

Le concours a été remporté par un groupe piloté par l'agence Base, de Lyon, qui jouit d'un savoir-faire avéré pour avoir notamment repensé les rives de la Saône.

Pour élaborer sa proposition, l'agence Base s'est associée à sept bureaux dont six sont suisses romands avec, également, des compétences valaisannes.



Dans le cadre de ce concours international, 13 dossiers regroupant plus de 60 bureaux internationaux dans les domaines de compétence de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, de la biologie appliquée, de l'environnement, de la mobilité et du design, ont été déposés. Puis 5 candidatures ont été retenues. Ici, quelques aménagements proposés par le lauréat.

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Vous souhaitez en savoir plus sur l'organisation du concours, connaître l'avis des experts vaudois ou valaisans à ce sujet, découvrir la composition détaillée de l'équipe lauréate, obtenir des informations sur le financement ou encore avoir davantage de détails sur les travaux en cours? Alors abonnez-vous à notre newsletter!

Les sujets traités dans le rhone.vs y sont développés sous un angle différent.



À PROPOS DE LA 3^e CORRECTION

- Faites-nous connaître votre opinion sur la manière dont vous percevez cet aménagement.

- Suivez-nous: @rhone3valais  

- Posez-nous vos questions:

**DMTE - Office cantonal
de la construction
du Rhône (OCCR3)**
Tony Arborino
Bâtiment Mutua
1951 Sion
rhone@admin.vs.ch
www.vs.ch/rhone

**Canton de Vaud
Direction générale
de l'environnement
DGE-EAU-R3**
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne
dge-r3@vd.ch